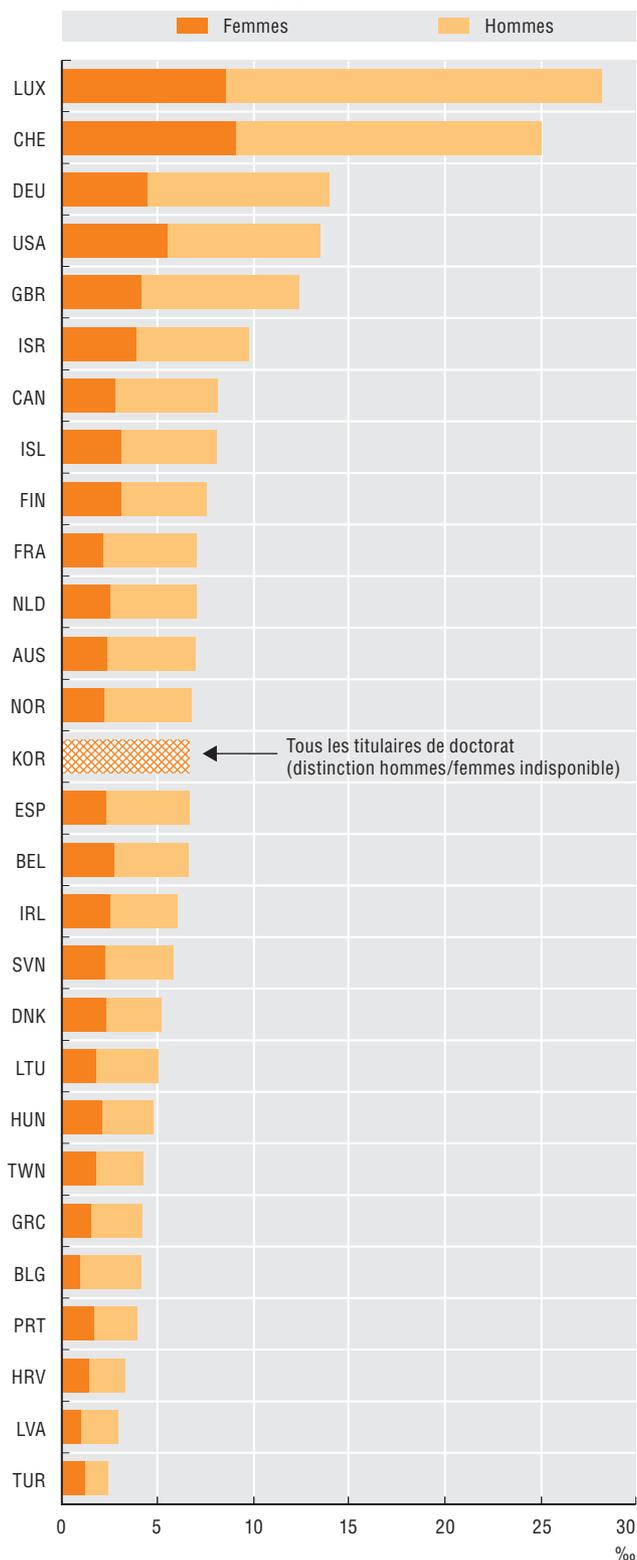


2. DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES

6. Titulaires de doctorats

Titulaires de doctorats dans la population en âge de travailler, 2009

Pour mille de la population des 25 à 64 ans



Source : OCDE, d'après la campagne de collecte OCDE/Institut statistique de l'UNESCO/Eurostat sur les carrières des titulaires de doctorat, 2010; Base OCDE des principaux indicateurs de la science et de la technologie, Base OCDE sur les niveaux d'éducation, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932095>

La capacité d'une économie à encourager la recherche a un impact déterminant sur son aptitude à produire de nouvelles connaissances et à stimuler l'innovation. Avec la spécialisation grandissante et la croissance rapide de la production scientifique, les chercheurs titulaires d'un diplôme de recherche de haut niveau sont devenus la pierre angulaire des systèmes modernes de la science et de l'innovation dans le monde. La proportion de titulaires d'un doctorat dans la population totale varie considérablement d'un pays à l'autre. Ce sont le Luxembourg et la Suisse qui en comptent le plus par rapport à la population en âge de travailler, ce qu'ils doivent notamment à une part importante de diplômés étrangers. La proportion de diplômés de doctorat est également élevée en Allemagne, aux États-Unis et au Royaume-Uni. La qualité de la formation doctorale et les perspectives de rémunération des carrières de chercheurs expliquent en grande partie ces différences. Dans la plupart des pays, les femmes représentent moins de 40 % de la population des titulaires de doctorats, avec des différences marquées selon les domaines scientifiques.

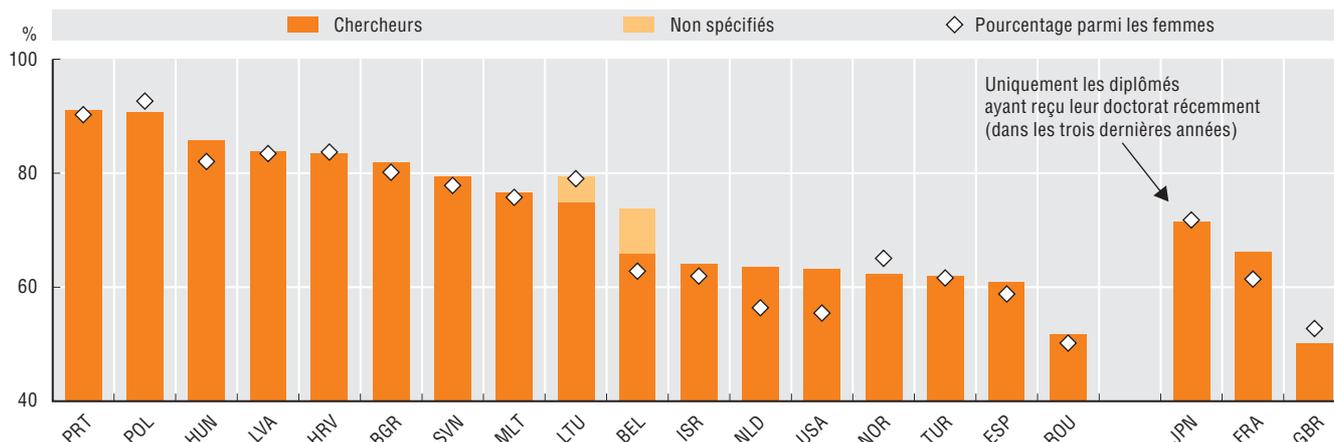
La majorité des diplômés de doctorat poursuivent une carrière universitaire. Dans les pays pour lesquels on dispose de données, au moins 50 % travaillent en tant que chercheurs. L'enseignement supérieur est le principal débouché institutionnel pour les titulaires de doctorats, mais on les trouve de plus en plus dans d'autres secteurs, surtout dans les pays à forte intensité de R-D. L'enseignement supérieur en absorbe une part variable : d'environ un tiers aux Pays-Bas, Danemark et Belgique, à près de quatre cinquièmes en Pologne et au Portugal. En deuxième place des débouchés des titulaires d'un doctorat, on trouve soit le secteur public, soit celui des entreprises. En Belgique, au Danemark et aux États-Unis, plus d'un diplômé de doctorat sur trois travaille en entreprise.

Définitions

Les titulaires de doctorats sont les personnes résidant dans le pays qui ont validé un deuxième cycle de l'enseignement supérieur (CITE-97 niveau 6) et obtenu un titre de chercheur hautement qualifié. Le *Manuel de Frascati* de l'OCDE (OCDE, 2002) définit les chercheurs comme des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Dans l'emploi, on répartit les titulaires de doctorats entre secteurs institutionnels conformément aux définitions du *Manuel de Frascati*. Le secteur de l'enseignement supérieur peut comprendre des institutions publiques et privées et des institutions sans but lucratif. De même, le secteur des entreprises comprend des sociétés publiques et des sociétés privées. Dans certains pays, une part importante du personnel hospitalier est incluse dans le secteur de l'État.

Titulaires de doctorats travaillant dans la recherche, 2009

En pourcentage des titulaires de doctorats pourvus d'un emploi

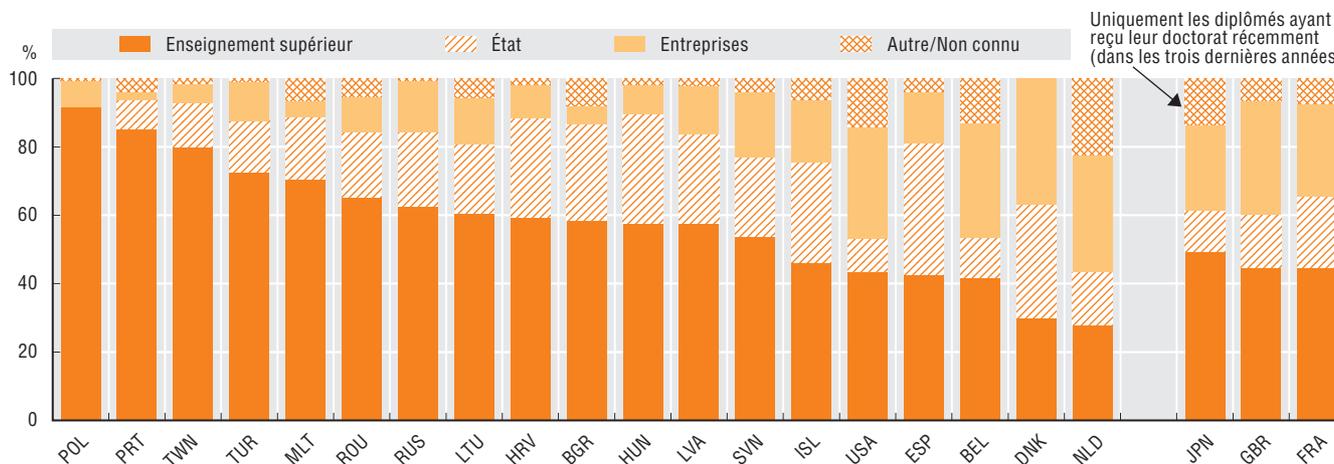


Source : OCDE, d'après la campagne de collecte OCDE/Institut statistique de l'UNESCO/Eurostat sur les carrières des titulaires de doctorat, 2010; www.oecd.org/sti/cdh, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932114>

Titulaires de doctorats par secteur d'emploi, 2009

En pourcentage des titulaires de doctorats pourvus d'un emploi



Source : OCDE, d'après la campagne de collecte OCDE/UNESCO-UIS/Eurostat sur les carrières des titulaires de doctorat, 2010; www.oecd.org/sti/cdh, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932133>

Mesurabilité

Le projet Carrières des titulaires de doctorats (CTD) est une initiative commune de l'OCDE, de l'Institut de statistiques de l'UNESCO et d'Eurostat, qui a pour but de produire des éléments factuels sur les déroulements de carrière et les performances d'une population qui joue un rôle majeur dans la production et la diffusion du savoir. Ce projet a été mené avec l'aide d'un groupe international d'experts au moyen de directives méthodologiques, d'un modèle de questionnaire et de tableaux de résultats. Du fait qu'il faille disposer de registres nationaux complets des titulaires de doctorats, certains pays utilisent une pluralité de sources: recensements, enquêtes sur les forces de travail ou registres de population. Les différences de méthodes peuvent modifier la couverture de la population ciblée, la disponibilité de certaines variables ou la comparabilité internationale des données. Ainsi, pour la France, le Japon et le Royaume-Uni, les données portent uniquement sur les diplômés récents. Le projet s'est appuyé sur les tableaux publiés et sur des micro-données pour surmonter certaines de ces difficultés et mieux saisir les aspects structurels concernant les carrières, la mobilité, les compétences et la performance sur le marché du travail des titulaires de doctorats. Pour en savoir plus, voir www.oecd.org/sti/cdh.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2013**
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Titulaires de doctorats », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-11-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.